

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Monsieur Jean-Marie DELUCHE d'être Secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Monsieur Matthias SWIERZEWSKI à Monsieur Michel BRET,
- ✓ Madame Sandrine LACAUSSE à Monsieur Christophe JUSSON,
- ✓ Monsieur Francis JOVER à Monsieur Jean-Claude MARSAULT,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Madame Danièle LALEMANT à Madame Virginie JOUVE,
- ✓ Madame Nathalie GAUTIER à Monsieur Luc SIBRAC.

En préambule, Madame le Maire évoque les attentats de Bruxelles, de Côte d'Ivoire et du Pakistan. En cette période difficile et par respect pour l'ensemble des victimes de tous les attentats, elle demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Adoption du procès-verbal du 08 février 2016

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Madame le Maire remarque que l'ordre du jour se compose de quarante délibérations et d'une question orale en fin de conseil.

- Monsieur Luc SIBRAC indique, qu'en raison de l'enquête judiciaire en cours sur ce sujet, il souhaite retirer sa question orale.

- Madame le Maire note ce retrait.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 16-020 : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE SUITE À DÉMISSION

Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis ALBENTOSA lors du dernier conseil municipal, Madame Fabienne CASTAING est invitée à siéger et est installée officiellement dans ses fonctions de conseillère municipale. Madame la Maire lui souhaite la bienvenue. Madame le Maire rappelle que, selon la procédure, cette installation n'amène pas de vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-021 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER – BUDGET COMMUNE 2015

Affaire n° 16-022 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER BUDGET ANNEXE RÉGIE DES TRANSPORTS

Toutes les opérations comptables ayant été vérifiées par le Trésorier et s'avérant concordantes, la délibération appelle donc à l'adoption de ces deux comptes de gestion.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-023 : BILAN DES OPÉRATIONS FONCIÈRES ET Immobilières BUDGET COMMUNE 2015

Cette délibération établit l'inventaire des acquisitions et cessions immobilières :

- ✓ cession d'une bande de voirie communale au bénéfice de Bordeaux Métropole ;
- ✓ acquisition de quatre parcelles située rue de Pontac.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n°16-024 : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

En préambule, Madame le Maire rappelle que, selon la procédure, elle proposera à Monsieur Pierre LABORDE d'être Président de séance lors de ce vote et du vote suivant concernant la régie des transports.

Madame CÉSARD-BRUNET présente ensuite le Compte Administratif et les mouvements comptables effectués sur l'année :

- ✓ Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,71 % alors qu'elles étaient en baisse de

0,72 % en 2014. Le produit des services est stable. Toutefois, une perte de recettes sur l'ALSH est observée en raison de l'année pleine de la réforme des rythmes scolaires.

Concernant le chapitre 73 qui relève des impôts et des taxes, la progression est de 3,33 % (impôts directs et reversements de la Métropole). L'attribution de compensation a diminué de 1,18 % dans le cadre de la loi MAPTAM. La DCS (Dotation de Solidarité Communautaire) diminue de 2,51 % en raison de l'impact financier et fiscal voté à la Métropole.

S'agissant le chapitre 74 des dotations et subventions, la baisse est de 7,48 %, principalement liée à la diminution de 29 % la DGF, et ce, malgré une augmentation de la population de 75 habitants.

En conclusion, les recettes de fonctionnement, hors recettes financières exceptionnelles, marquent une rupture avec les années précédentes, car elles augmentent.

- ✓ Les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,98 %. Pour la seconde année consécutive, le 011 est en baisse. Il diminue cette année de 4,24 %, soit une économie de 450 000 euros sur les deux derniers exercices. La participation et la responsabilisation des services ont grandement accompagné ces résultats.

Le Chapitre 012 n'est pas parfaitement maîtrisé. Il augmente de 1,32 %. Le GVT et les avances de carrière ont été accompagnés, tout en travaillant sur une vraie rationalisation des organisations de services.

Le 014, le FPIC, progresse tandis que le 065 diminue de 6,91 %.

L'absence d'effet ciseaux cette année est à souligner. En effet, les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement. De plus, par l'effet du cadrage strict des dépenses et de l'augmentation des recettes, l'épargne brute augmente et permet de retrouver les équilibres de 2013. Après le paiement du capital de la dette, la ville dégage donc une épargne nette de 2,7 millions d'euros pour financer les investissements.

L'annuité de la dette pèse faiblement sur les dépenses, car les charges financières ne représentent que 0,58 % du budget. L'encours de dette s'établit à 4,5 millions d'euros. La ville continue à se désendetter. En effet, sa capacité de désendettement s'élève à 1,4 an en 2015.

Concernant les investissements, les dépenses d'équipement sont de 1,6 million d'euros. La ville n'a pas recouru à l'emprunt. La commune s'est désendettée de 686 000 euros sur l'exercice. Certaines dépenses d'investissement n'ont pu être réalisées en raison d'un décalage dans les travaux. L'absence d'effet ciseaux est liée, non seulement à la maîtrise de l'évolution des charges de personnels, mais aussi à la poursuite des efforts de bonne gestion, avec une baisse des dépenses à caractère général de 4 %. La participation commune des administrés, associations, services municipaux a contribué à compenser la perte des dotations et permet de proposer ce Compte Administratif. La progression de l'épargne brute est également remarquable. Le désendettement continue.

En dépit des contraintes rencontrées par d'autres collectivités, les objectifs annoncés ont été tenus notamment :

- ✓ les efforts d'équipement pour maintenir une école de qualité ;
- ✓ les engagements en cours de réalisation sur les AD'AP ;
- ✓ la mise en œuvre d'une politique volontariste sur la parité et l'égalité qui continuera les prochaines années ;
- ✓ le soutien à la solidarité avec notamment le financement des services à domicile ;
- ✓ le soutien au cinéma de proximité qui est un de nos enjeux pour 2016 ;
- ✓ le maintien d'une tarification sociale attractive ;
- ✓ la réalisation de grands équipements structurants menés et en cours.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Luc SIBRAC remarque que ce bilan de l'année passée n'est pas exceptionnel par rapport aux objectifs fixés lors du Débat d'Orientations Budgétaires et du Budget Primitif 2014. Certes, il salue l'effort de rationalisation des coûts. Toutefois, il pense que la baisse des dotations a incité toutes les communes de France à rationaliser au mieux les charges à caractère général. Il rappelle que, l'année dernière, lors du Budget Primitif 2014, l'excédent net de fonctionnement était de 2,3 millions d'euros, auxquels s'ajoutaient les reports des années précédentes, soit un excédent supérieur à 4 millions d'euros, déduction faite des déficits d'investissements. Lors de ce débat, il indique avoir dénoncé la volonté d'augmenter les impôts des Blanquefortais, car cette mesure ne lui semblait pas nécessaire. Il rappelle que cette hausse représentait 600 000 euros de ponction supplémentaire pour les administrés. Or aujourd'hui, le bilan du Compte Administratif 2015 présente un excédent net de fonctionnement de 2 700 000 euros. Avec le report des années antérieures, l'excédent s'élève à 6 450 000 euros. Il souligne qu'il avait donc raison de voter contre ce budget, car l'augmentation des impôts n'était pas nécessaire. Il indique qu'il votera contre le Compte Administratif 2015.

- Monsieur Bruno FARENIAUX ne partage pas le pessimisme de son collègue de l'opposition concernant le Compte Administratif. Il ne souhaite pas évoquer les difficultés de l'ensemble des collectivités territoriales et locales impactées par la crise financière et économique. Il ne mentionnera pas non plus la situation très difficile de certaines communes françaises dont beaucoup envieraient la situation financière et la capacité d'anticipation de l'effet ciseaux de ce conseil municipal dans son intégralité. Toutefois, il n'est pas convaincu que la situation actuelle, qualifiée d'exceptionnelle en raison des excédents, perdurera, car la crise économique n'est pas terminée. S'il pense que des efforts seront encore à fournir à l'avenir, il ne boude pas son plaisir de constater que, malgré des débats animés, les solutions retenues ont été couronnées de succès, avec toute la modestie qu'il convient de garder. Il rappelle la nécessité d'anticiper l'avenir, car cette augmentation des taux intervient après une très longue période de stabilité, à l'instar d'autres communes de la Communauté Urbaine de la Métropole. Néanmoins, la municipalité dispose du quatrième taux le plus bas de la Métropole, soit 17,73 % pour la taxe d'habitation contre 21,65 % dans la commune de Saint-Aubin, 23,55 % à Talence, environ 21 % dans les communes voisines et 23 % à Villenave d'Ornon. Il indique que Blanquefort n'est pas la seule commune à avoir augmenté ses impôts. Il précise que cette augmentation s'inscrit dans un souci

de rigueur budgétaire à long terme.

- Monsieur Patrick BLANC précise que certains candidats à la présidentielle de 2017 envisageraient 100 milliards d'économies. Par conséquent, il redoute une forte diminution des dotations de l'État dans les années à venir. Il félicite et remercie donc Madame le Maire pour l'épargne nette de 2 700 000 euros qui présage une capacité d'emprunt inenvisageable par certaines autres communes. Il indique que l'encours de la dette est d'environ 300 euros par habitant, ce qui est très inférieur aux communes voisines.

- Monsieur Luc SIBRAC répond qu'il n'a été ni négatif ni pessimiste. Il reconnaît que la situation budgétaire de Blanquefort est plus heureuse que dans certaines autres communes. Toutefois, il s'interroge sur la nécessité d'augmenter les impôts actuellement. Il pense que l'anticipation de cette augmentation n'est pas indispensable. Il déplore cette tendance socialiste et n'en voit pas l'intérêt.

- Madame Sylvie CESARD-BRUNET apprécie que l'anticipation soit socialiste. Elle précise que l'objectif de l'anticipation était de travailler sur une vision pluriannuelle. Cette décision devait être prise à ce moment-là afin de retrouver un équilibre et de travailler plus sereinement. Par ailleurs, elle précise que la stricte maîtrise du 012 (charges de personnel) a vraiment été positive et a largement contribué à l'accroissement de l'excédent de fonctionnement.

- Pour conclure, Madame le Maire précise que ce Compte Administratif est tout à fait satisfaisant. Ainsi, les efforts sur les charges de fonctionnement général menés les années antérieures portent leurs fruits aujourd'hui. Elle souligne qu'il n'est pas évident de changer les habitudes. Or, la construction d'un budget dépend aussi des actes de l'année précédente. De plus, la baisse des charges de fonctionnement ne pourra pas s'opérer pendant des années. Elle rappelle que l'objectif d'une commune est de servir la population.

Par ailleurs, elle insiste sur la nécessité d'une vision pluriannuelle, car un budget ne peut pas se construire sur une seule année. Elle rappelle que les dépenses et les recettes cumulatives diminuent également. Il convient donc de gérer cette différence. Si l'effet ciseaux s'est arrêté en 2015, elle ne peut promettre qu'il en sera de même les années suivantes. Toutefois, l'absence d'effet ciseaux a été constatée malgré une baisse importante des dotations. Elle souligne l'importance de maintenir les services aux Blanquefortais. Elle explique que, budgétairement, l'augmentation des impôts était nécessaire, car il s'agit d'une prospective financière pour maintenir les services dans les années futures. De plus, elle précise que l'épargne brute sauvegardée est systématiquement réinvestie l'année suivante. Cette anticipation sert aux réinvestissements. Il convient de préserver cet équilibre, car un budget ne peut se gérer à la petite semaine, mais avec une vision pluriannuelle, ce qui est une attitude responsable. Elle ajoute que le désendettement fait également partie de cette capacité à préserver les ratios d'emprunt. Pour ce vote, elle cède la présidence de la séance à Monsieur Pierre LABORDE.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 25 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER), 1 abstention (P. DUREAU) et Madame le Maire ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n°16-025 : COMPTE ADMINISTRATIF REGIE DES TRANSPORTS

Le Compte Administratif de la régie des transports permet de valider l'activité des transports et plus particulièrement des transports scolaires.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole. Pour ce vote, elle cède la présidence de la séance à Monsieur Pierre LABORDE.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et Madame le Maire ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n°16-026 : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE

Le solde des résultats de la section de fonctionnement est de 6,9 millions d'euros. Le besoin réel de financement de la section d'investissement est de - 504 000 euros, soit un excédent reporté de 6 954 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n°16-027 : AFFECTATION DU RÉSULTAT REGIE DES TRANSPORTS

Le résultat de clôture affecté comporte un excédent de 30 659 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n°16-028 : REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

L'objet de la délibération est d'ajuster les autorisations de programmes et les crédits de paiements déjà votés sur une nouvelle temporalité. L'autorisation de programmes concerne le centre-ville, avec un étalement proposé jusqu'en 2020. La clôture concerne les crédits de paiements de 2016 pour l'extension du cimetière communal.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n°16-029 : OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Madame CÉSARD-BRUNET indique que ces autorisations de programme s'inscrivent dans la logique de la gestion pluriannuelle des dépenses. Elles permettent de mener un projet sur plusieurs années en lui donnant une lisibilité plus précise sur chaque budget annuel. Quatre nouvelles autorisations de programme sont proposées et seront détaillées ultérieurement.

- Madame le Maire ajoute qu'une autorisation de programmes est demandée pour des projets onéreux nécessitant plusieurs années, comme par exemple la restructuration de l'école du bourg. Chaque année, des crédits de paiements seront affectés pour sa réalisation. Il est possible d'ouvrir plusieurs programmes, par exemple les bâtiments scolaires ou les équipements sportifs, afin d'obtenir des crédits de paiements dans cette autorisation de programme à tout moment de l'année.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-030 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

Les trois éléments principaux modifiant l'ossature du budget sont :

- la poursuite de la baisse des dotations avec un alourdissement supplémentaire de la péréquation ;
- l'année 1 de la mutualisation qui devra être intégrée dans les recettes et les dépenses ;
- les recettes exceptionnelles d'investissements liées aux titres détenus dans la SEMI appartements et baux.

Afin de respecter les équilibres budgétaires et les ratios, il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette anticipation permettra une visibilité sur les années futures, même si le Compte Administratif est très satisfaisant. En effet, les contraintes structurelles sont identiques et les marges de manœuvre en fonctionnement ne s'améliorent pas. Par conséquent, les efforts doivent être maintenus.

Le Budget Primitif 2016 prévoit :

- une section de fonctionnement d'environ 29 264 000 euros ;
- une section d'investissements de plus de 8 millions d'euros de dépenses, et de plus de 28 millions de recettes.

La section d'investissements sera donc votée en suréquilibre en raison des recettes exceptionnelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent fortement de 7,62 %, soit 1,92 million d'euros, principalement en raison de l'impact de la métropolisation et des efforts de rationalisation menés pour un montant de 100 000 euros. L'autofinancement dégagé atteint donc 5 931 376 euros. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,02 millions d'euros pour 2016.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent sensiblement. Les impôts et les taxes sont en baisse de 8,02 %, soit 1,6 million d'euros. Cette diminution est principalement liée à la baisse de l'attribution de compensation de 1,8 million d'euros de la mutualisation et de la métropolisation, à la baisse de la DSC et au maintien du taux d'imposition communaux.

Les dotations et subventions décroissent également de 12,77 %, avec une nouvelle baisse de la DGF de 495 000 euros, et une progression des aides de la CAF sur la politique petite enfance et enfance.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 7,62 % par rapport à 2015, en dépit de l'augmentation mécanique des charges de personnel. Les charges à caractère général décroissent de 567 000 euros en raison de la mutualisation (- 490 000 euros) et d'un effort supplémentaire demandé aux services (100 000 euros). Les efforts de rationalisation n'engendrent pas une contraction des nouvelles dépenses. Ainsi, le contrat de facture est budgétisé à 120 000 euros. Le plan des bâtiments mis en accessibilité ou les aires de jeux d'un montant de 73 000 euros sont des exemples de nouvelles dépenses nécessaires.

Les frais de personnels décroissent de 10,06 %, en raison principalement de la mutualisation et

d'un objectif maximal d'augmentation de 2,5 %. Les efforts sur le 012 se poursuivent afin de financer le GVT, les avancements de carrière (permettant d'assurer un service de qualité) et l'augmentation du point d'indice qu'il convient d'anticiper.

Les autres charges de gestion courantes sur le 065 augmentent de 3,93 % afin de répondre à des enjeux de proximité sur le territoire. Ainsi, le CCAS voit son enveloppe augmenter de 85 000 euros pour sa politique envers les personnes âgées, le SAD et la rénovation du RPA. Un effort de 50 000 euros sera attribué en faveur du cinéma afin de maintenir ce service de proximité. L'enveloppe globale des subventions aux associations est maintenue au niveau de 2015 en signe de reconnaissance du maillage associatif caractéristique de la ville de Blanquefort.

Les frais financiers augmentent en raison du remboursement des indemnités suite à la renégociation des crédits en cours.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 5,9 millions d'euros destinés au financement de la section d'investissements, contre 4,5 millions d'euros en 2015. Le remboursement du capital de la dette représente 730 000 euros. Les dépenses d'équipements s'élèvent à un total de 4,02 millions d'euros. Les recettes d'investissements sont évaluées à 423 000 euros au titre du FCTVA et 206 000 euros au titre des subventions. Une recette de 1,4 million d'euros est donc inscrite en « reste à réaliser ». Elle correspond au réaménagement de la dette. Cette recette exceptionnelle de 18,3 millions d'euros correspond à la vente des actions logement et baux emphytéotiques à VILOGIA.

Dans l'objectif d'une bonne gestion de l'argent public et d'une vision pluriannuelle, le budget intègre les autorisations de programmes précédemment évoquées. Il s'agit de grands programmes structurants et de l'engagement de la municipalité à entretenir le patrimoine communal. La municipalité possède 80 bâtiments qui doivent être maintenus dans un état d'utilisation satisfaisant. Ainsi :

- 100 000 euros seront affectés à la réfection du toit des tennis couverts ;
- les réfections des sols et des changements de stores dans les écoles seront effectués.

Hors AP, un important programme d'investissement concerne les nouveaux aménagements en voirie, le diagnostic de la piscine, l'éclairage de la piste d'athlétisme, la mise en valeur du patrimoine, le matériel et l'équipement et divers programmes. Au-delà de ce budget annuel, un programme pluriannuel a donc été mis en place.

- Madame le Maire explique que le document présenté en séance n'est pas contractuel. Il est hors délibération. Elle indique qu'un plan pluriannuel d'investissement permet de visualiser concrètement la gestion du suréquilibre de la section d'investissements. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'un document contractuel, car il est amené à évoluer au fil des ans. De plus, le montant de 27 millions d'euros programmés en investissements sera ajusté lors des évaluations entre 2016 et 2020. Elle présente un document reprenant l'essentiel du budget 2016 et une anticipation.

Les autorisations de programmes concernent :

- Les équipements sportifs : l'ensemble des mesures ne sera pas mené la même année, car il convient de travailler dans le temps. De même, concernant la rénovation de la piscine, un diagnostic sera réalisé cette année afin d'élaborer un ou des programmes.

- Le périscolaire : avec par exemple le programme de reconstruction de l'école du bourg ou encore de l'ensemble des sols et des toitures.
- Le pôle petite enfance : pour agrandir et rénover l'offre de l'accueil collectif. Ce projet débute et il n'est pas encore possible de définir un budget précis
- L'animation et la vie associative : le Château de Fongravey qui est un bâtiment communal, nécessite des travaux d'accessibilité et de réaménagement intérieur afin d'être davantage convivial. Ces travaux sont budgétisés, mais seront décalés sur la fin du mandat. Elle rappelle également que derrière le presbytère, les salles d'intérêt collectif (ou salles communales) seront reconstruites.
- L'aménagement paysager des espaces publics : l'aménagement du centre-ville ou l'enfouissement des réseaux.
- L'accessibilité : avec des réalisations à entreprendre chaque année.
- D'autres équipements : la rénovation du presbytère du bourg, l'entretien divers et le matériel. Les subventions d'équipement concernent essentiellement Le Carré – Les Colonnes.

Ce document de travail sera finalisé en 2020. Il permet de définir les grandes orientations à venir. Même si ce sujet est hors délibération, Madame le Maire souhaitait faire cette présentation dans la continuité des propos précédents.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Luc SIBRAC signale que la situation 2016 est exceptionnelle pour la commune de Blanquefort en raison de la vente de la SEMI qui apportera une manne financière de 18,3 millions d'euros. Il considère qu'il s'agit de la vente et de l'aliénation d'une partie du patrimoine de la ville de Blanquefort et, par là même, des Blanquefortais et de leur argent. Il approuve que cette prévision pluriannuelle stipule que la ville ne s'endettera pas pour financer les investissements des quatre prochaines années et qu'elle n'augmentera pas les impôts. De plus, lors du précédent conseil municipal, il s'était inquiété de l'absence d'intérêts du placement de cette somme. Or, il rappelle que Madame le Maire lui avait répondu, avec un ton professoral et une certaine ironie, qu'une collectivité n'avait pas le droit de placer sa trésorerie. En raison du caractère inédit et exceptionnel de cette attribution supplémentaire, il indique s'être renseigné sur internet puis auprès de spécialistes. Ainsi, il lit l'instruction 04.058 publiée au Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique qui porte sur les conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'État et des collectivités territoriales : « Les fonds résultants de l'aliénation d'un élément de patrimoine peuvent faire l'objet de placements sur décision de l'organe délibérant. Les produits de placement autorisés sont : comptes à terme, ou titres émis ou garantis auprès de l'État ». S'il convient que « gouverner est prévoir », il précise que gouverner est aussi se renseigner afin de retirer des bénéfices d'une situation exceptionnelle. Selon la Loi de finances, il indique que la municipalité peut, et a même le devoir, de placer cette somme de 18,3 millions d'euros, soit 650

000 euros sur quatre ans, ce qui équivaut à l'augmentation des impôts subie par les Blanquefortais. Il précise qu'il votera contre ce Budget Primitif et demande solennellement de placer cette somme.

- Madame le Maire répond qu'elle a effectivement été mal informée par les services. Elle a également mené des recherches sur internet. Elle a aussi regardé la définition du terme « aliénation » qui est « généralement comprise comme la dépossession de l'individu et la perte de maîtrise de ses forces propres au profit d'un autre ». Elle considère que ce terme n'est pas synonyme du mot « vente ». Elle convient que les interventions de l'opposition peuvent être parfois constructives. En effet, depuis le dernier conseil municipal, elle a fait rechercher la possibilité de placer cette somme sur un compte à terme. Toutefois, elle s'interroge sur le montant de 650 000 euros sur quatre ans, car la Direction administrative et financière a promis plutôt un rendement à zéro sur 2016. Concernant les autres libéralités, le Crédit Agricole a précisé que le rendement serait négatif. Elle convient de l'autorisation de placer de l'argent dans des cas très précis, mais réfute un rendement de 650 000 euros.

- Madame Brigitte GUYONNAUD se félicite du budget accordé au CCAS, car il s'agit de la continuité du service public. En effet, elle explique qu'un CCAS investit très peu, voire à la marge, alors que son cœur de cible est le service à la population. Il était donc nécessaire que la collectivité abonde le budget du CCAS, car, en dépit des efforts plus que conséquents pour stabiliser le service d'aide à domicile et la résidence pour personnes âgées en particulier, les tarifs publics des services à domicile restent insuffisants pour financer la totalité du fonctionnement alors même que la population vieillit. Elle ajoute que l'équipe du CCAS est très vigilante sur l'argent public et présentera aussi son Budget Primitif. Le service d'aide à domicile améliore ses performances. Elle note que les engagements de campagne ont été tenus grâce à l'application du système des clefs afin d'être le plus équitable possible auprès des Blanquefortais pour l'aide à domicile ou le restaurant de Corbeille dont la fréquentation augmente. Elle aura le plaisir de présenter à la rentrée le rapport d'activités du CCAS.

- Monsieur Pierre LABORDE et sa délégation sont très satisfaits des crédits alloués à l'entretien, à la restauration, à l'amélioration des bâtiments qui assurent le service public, le confort des Blanquefortais et qui participent au plaisir de vivre à Blanquefort. Il rappelle les efforts menés dans les écoles, notamment les ravalements, les changements de toitures, de stores et de sols, ce qui améliore la vie des enfants et des parents. Il loue également les efforts à l'égard des crèches, de l'EHPAD Les Vergers du Coteau et pour le rez-de-chaussée du bâtiment de Carpinet où siègent l'ABC, la Police Municipale et la Médiation et qui bénéficieront d'une nouvelle chaudière pour un montant de 30 000 euros. Il se félicite des investissements pour l'accessibilité et rappelle que cette mesure sera effectuée avec beaucoup de convictions.

- Monsieur François GUENET constate qu'en dépit d'une baisse des dotations particulièrement conséquente et coupable, la part du budget allouée en direction des personnes âgées a été encore une fois maintenue, voire augmentée. Il souligne notamment l'aide directe aux personnes, dans leur logement et même dans leurs loisirs. Ainsi, il se félicite que la commune reste ancrée dans sa mission sociale.

- Monsieur Luc SIBRAC remercie Madame le Maire d'avoir reconnu l'intérêt de son intervention. En effet, même si les avis et les interprétations divergent, les interventions sont

toujours constructives. Il souhaite de nouveau vérifier si placer de l'argent ne serait pas rentable. Il se demande si cette question aurait été soulevée sans son intervention.

- Madame le Maire lui indique que la Directrice des Finances pourra répondre à ses interrogations, car les services sont à la disposition de l'ensemble des élus et s'occupe des faits et non des interprétations.

- En tant qu'ancien président de la SEMI, Monsieur Patrick BLANC considère que le travail opposition-majorité a été remarquable. Il rappelle que la vente de la SEMI a été décidée en priorité pour l'entretien du patrimoine. Il salue cette très belle opération. Il pense que les intérêts des 18 millions d'euros produiront rapidement des avantages, car les Blanquefortais verront leur patrimoine évoluer grâce au plan pluriannuel d'investissements dont le rendement sera beaucoup plus important qu'un placement à 0 % dans une banque. Il est très heureux que les locataires puissent disposer d'appartements rénovés et vivre dans un cadre charmant.

- Monsieur Luc SIBRAC partage cet avis et n'a pas émis de reproches sur la vente de la SEMI. Il explique que son utilisation du terme « aliénation » signifie que la Ville s'est dessaisie d'une partie de son patrimoine. Il rappelle qu'il a voté aussi la vente de la SEMI. Il souhaite que les Blanquefortais disposent désormais de services supplémentaires. Les 18,3 millions d'euros serviront à financer des investissements de la ville de Blanquefort qui n'aura pas ainsi à recourir à l'emprunt. Cette vente protège donc aussi les finances de la Ville.

- Monsieur Jean-Claude MARSAULT rappelle l'engagement très important de Madame le Maire concernant les choix d'investissements et le soutien au monde éducatif. Il se réjouit de voir tous ces équipements réhabilités. En effet, de nombreux bâtiments anciens existent pour les services à l'enfance, l'accueil périscolaire et scolaire. Il remercie les services de la collectivité qui ont travaillé depuis un an ou deux pour analyser, prévoir et anticiper les travaux à venir. Durant les quatre prochaines années, ces mesures permettront aux enseignants et aux agents de la collectivité de travailler en toute sécurité. D'autre part, ce budget mentionne la qualité et le nombre de services offerts aux Blanquefortais. Tous les services travaillent à la rationalisation, à l'organisation, à la formation. Il est important de donner des moyens à l'enfance et à la petite enfance qui seront les citoyens de demain. Il espère qu'ils seront heureux à Blanquefort.

- Madame le Maire conclut en rappelant les éléments clés de ce Budget Primitif qui est véritablement équilibré. De plus, elle rappelle que ce budget est particulier, car il s'inscrit dans l'année 1 de la mutualisation. La perte en recettes n'est plus inscrite en dépenses. Ainsi, la mutualisation est un effet neutre pour les finances de la Ville. Par ailleurs, les efforts demandés sur les charges à caractère général se poursuivront cette année.

En revanche, cette mesure permet de faire des choix de subventions :

- une augmentation de 85 000 euros pour le CCAS ;
- une augmentation de 50 000 euros pour le cinéma ;
- le maintien de l'enveloppe aux associations.

Le programme d'investissements regroupe un certain nombre de priorités, notamment les engagements concernant le centre-ville (voirie, équipements publics, école du bourg). L'engagement concerne aussi la question de l'accessibilité des bâtiments. La réfection des

bâtiments est également un devoir pour des raisons environnementales ou financières. Les grandes orientations des investissements proposés définissent l'objet d'une collectivité : la petite enfance, l'enfance, le loisir, le sport, la culture ou l'accessibilité. Elle remercie les services pour la construction de ce budget. Elle indique qu'ils ont respecté la lettre de cadrage même si les finances de la Ville sont particulièrement saines et moins en difficulté que d'autres collectivités. Elle salue les services qui ont compris la nécessité absolue de faire des efforts pour l'avenir et qui ont parfaitement intégré le projet qu'ils portent au quotidien.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER), 1 abstention (P. DUREAU).

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n°16-031 : BUDGET PRIMITIF REGIE DES TRANSPORTS

Ce budget reprend l'activité des transports hors scolarité. Elle souligne l'absence de recettes d'investissement.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-032 : ADMISSION EN NON-VALEURS

Le Trésorier Principal a informé la commune de l'irrecouvrabilité de certaines créances bien que toutes les voies de poursuite aient été exercées. Ces admissions ne font pas obstacle à un recouvrement ultérieur. La première partie de la liste concerne des petites sommes liées à l'APS ou à l'ALSH. La seconde partie concerne des sommes plus importantes, comme un bail commercial.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-033 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2016

Le taux d'imposition est maintenu.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Luc SIBRAC souhaite une baisse des impôts, car des Blanquefortais, notamment retraités ou veuves, rencontrent de plus en plus de difficultés pour payer et faire face aux charges de taxes d'habitation et foncière. Compte tenu de la situation budgétaire de la ville de Blanquefort, il souligne que la population mériterait une baisse du taux d'imposition.

- Madame Patricia DUREAU rappelle que les taxes ont été augmentées l'année précédente. Elles ne seront pas augmentées cette année et jusqu'à la fin du mandat. Elle se dit favorable à cette solution. Elle s'inquiète surtout de l'augmentation du Département et de la Région.

- Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas de mérite, mais de comptabilité. Elle rappelle que pour maintenir le taux de services dans les années à venir, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires sur les charges à caractère général et sur la maîtrise des dépenses du personnel, qui a déjà été très importante en 2015 avec une augmentation de 1,3 %. Elle convient par ailleurs, des difficultés rencontrées par les Blanquefortais. Enfin, elle indique qu'elle n'a pas encore connaissance de la baisse de la DGF pour 2017. Toutefois, elle entend parler d'économies qui pourraient concerner la DGF ou un désengagement de compétences.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 16-034 : AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE AU PROJET URBAIN D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE DE BLANQUEFORT ET CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A BORDEAUX MÉTROPOLE

Cette délibération concerne les travaux en centre-ville. En 2010, un groupement de commandes entre la Ville de Blanquefort et la Communauté Urbaine de Bordeaux a été constitué. La commune disposait des compétences espaces verts, éclairage public et mobilier urbain, tandis que la Communauté Urbaine de Bordeaux disposait des compétences sur les autres aménagements. La loi MAPTAM de 2014 a modifié la répartition des compétences. Ainsi, la commune conserve l'éclairage public et la métropole dispose de la voirie, l'assainissement, le mobilier urbain et la fontainerie. La compétence sur les espaces verts est partagée entre les espaces verts sur la

commune et ceux sur les espaces publics de la Métropole. Il est proposé que la Métropole effectue des travaux sur l'espace vert de la commune et qu'elle demande ensuite le remboursement à la commune des montants calculés à ce sujet. Il est demandé de conclure l'avenant au contrat de 2010 afin d'être en conformité avec les compétences actuelles qui découlent de la loi MAPTAM.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 abstentions (V. CARPENTIER, F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER).

RAPPORTEUR : Madame le MAIRE

Affaire n°16-035 : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LA COMMUNE POUR LES BESOINS DES SERVICES COMMUNS MUTUALISES

Bordeaux Métropole a pris des compétences dans la mutualisation. En janvier et février, elle n'était pas en capacité de conclure des marchés permettant de suivre le fonctionnement, notamment concernant les espaces verts. La délibération permet de conclure les marchés au nom de la commune, même si elle ne dispose plus de la compétence. Bordeaux Métropole remboursera mensuellement les marchés conclus à sa place. Cette délibération est donc temporaire.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n°16-036 : VENTE DE GRÉ À GRÉ DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LOU BERCAIL »

Lors d'une délibération au Conseil municipal de novembre 2015, il avait été décidé de la vente de gré à gré de l'ensemble immobilier « Lou Bercail ». Plusieurs personnes ou associations avaient manifesté leur intérêt pour l'achat de cet ensemble. Deux propositions financières ont été soumises. La première proposition est d'un montant de 120 000 euros, la seconde est de 300 000 euros. Il est proposé que le plus offrant soit déclaré acheteur par le Conseil municipal. Il s'agit de la SARL Services Loisirs Vacances. Monsieur LABORDE se dit très satisfait de la vente de ce

domaine qui n'est fermé que depuis le mois de septembre et qui devrait rouvrir l'été prochain ou en septembre 2016. La société acheteuse continuera les mêmes activités que l'association précédente. L'association Lou Bercaill a su maintenir les lieux en parfait état, ce qui a permis de le vendre alors que d'autres ensembles immobiliers de la même vallée ou de la vallée voisine ne trouvent pas acquéreur et périssent.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Luc SIBRAC note que cette vente est encore une aliénation du patrimoine. Il rappelle que les Domaines ont estimé ce site à 400 000 euros même si des travaux de réhabilitation et de mise aux normes sont nécessaires. Il indique que la commune de Blanquefort n'est pas dans une situation financière tendue. Après la vente du patrimoine de la SEMI, il pense qu'il aurait été judicieux, au travers d'une Délégation de Service Public, de maintenir le patrimoine de la Ville et que les Blanquefortais bénéficient de ce centre. Il rappelle que ce centre a fait la joie des Blanquefortais pendant trente ans. Il indique qu'il votera contre cette délibération et fait grâce du placement de trésorerie des 300 000 euros qui en découleront.

- Monsieur Jean-Marie DELUCHE rappelle que la mise aux normes de ce bâtiment est très onéreuse. L'assainissement est évalué entre 150 000 et 200 000 euros minimums L'accessibilité est également onéreuse. Au regard de l'évaluation des Domaines, il indique qu'une vente à 300 000 euros est une bonne offre. En raison de ces investissements onéreux, l'association a décidé de cesser son activité. De plus, seules dix nuitées étaient réservées par les Blanquefortais en raison de la distance entre Blanquefort et Gripp. Ainsi, les Blanquefortais n'utilisaient pas vraiment cette structure. Le maintien de l'activité sur ce site permettra à des Blanquefortais de s'y rendre encore, dans des conditions à négocier.

- Monsieur Jean-Claude MARSAULT ajoute que seuls 10 % de Blanquefortais fréquentaient ce centre. Or, la collectivité finançait toutes les charges. L'association a bien fonctionné pendant 35 ans. Aujourd'hui, dans le cadre national, il est nécessaire de franchir un autre cap et d'investir avec une autre entreprise qui effectuera aussi du bon travail. Il souligne que l'activité sera identique et toujours accessible aux Blanquefortais. Les services de la jeunesse utiliseront ce centre au même titre que les autres centres ailleurs en France.

- Monsieur Luc SIBRAC convient d'une diminution des nuitées ces dernières années. Néanmoins, la distance est identique à celle des années 1980 où les Blanquefortais s'y rendaient en nombre. Il suggère un probable problème de communication, d'animation et de promotion de ce centre. Il insiste sur une solution de maintien du patrimoine de Blanquefort avec une Délégation de Service Public.

- Monsieur Bruno FARENIAUX précise qu'au niveau national actuellement, le tourisme social et associatif connaît une crise sévère, car un certain nombre de collectivités locales ne sont plus en mesure d'assurer l'entretien de ce patrimoine. Il considère que cette vente est une chance dans un contexte extrêmement difficile, car cette forme d'hébergement est délaissée par les familles, les écoles et par les collectivités dans leur ensemble. Il ajoute que ce repreneur permettra aux Blanquefortais de continuer à se rendre sur ce site. De plus, la commune aurait beaucoup de

difficultés à justifier la reprise d'un bâtiment occupé seulement par 10 % des Blanquefortais.

- Madame le Maire précise qu'une Délégation de Service Public sous-entend la notion de service public. Le cinéma est un service public pour l'ensemble des Blanquefortais et n'est pas comparable avec un bâtiment situé à 400 kilomètres. Une DSP n'est donc pas envisageable. Elle ajoute que se démunir du patrimoine est une question de réalité. Elle rend hommage à l'association précédente et à son président qui géraient ce bâtiment. Elle indique que les activités de cette association s'arrêtent faute de « combattants ». Elle convient privilégier le service public à Blanquefort plutôt qu'à 400 kilomètres. Elle indique que les derniers chiffres communiqués par l'association montrent que seulement 6 % des Blanquefortais logeaient dans ce centre. Il lui semble plus logique qu'une société spécialisée dans les accueils de groupes et de familles soit propriétaire d'un bâtiment où elle effectuera les investissements nécessaires. Si Madame le Maire reconnaît une fréquentation plus importante dans les années 1980, elle rappelle l'évolution des colonies de vacances, des classes vertes, des classes de neige et des familles qui souhaitent désormais loger au pied des pistes. En dépit du prix attractif du centre, des hébergements à la station étaient proposés à un tarif similaire et au pied des pistes. Enfin, elle indique que le prix de vente est lié aux travaux d'assainissement et d'accessibilité qui ont été chiffrés. Elle remercie Monsieur Pierre LABORDE qui a relevé ce défi.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n°16-037 : CESSION DE PARCELLE AU PROFIT DU SIVOM DU HAUT MÉDOC

Le SIMOV du Haut Médoc assure la gestion de la restauration scolaire des écoles élémentaires et maternelles depuis près de vingt ans. Afin de pérenniser cette activité sur le site de l'unité centrale basée à l'Ecoparc, le SIVOM a souhaité mettre en conformité et répondre aux enjeux de l'évolution de la population. Le SIVOM s'engage à réhabiliter, à reconstruire cet équipement et à créer un nouveau bâtiment. Il se porte acquéreur sur le terrain où l'unité centrale a été construite sur la commune de Blanquefort. Cette parcelle a une contenance de 3 381 m². La Ville a fait estimer la parcelle aux Domaines pour ce projet de cession. Il est proposé de céder ce terrain à un montant de 72 euros le mètre carré, soit un total de 243 432 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET ET Brigitte GUYONNAUD

Affaire n° 16-038: SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CCAS DE BLANQUEFORT

La ville de Blanquefort dispose d'une expérience réussie avec l'Atelier de cuisine nomade. Elle souhaite que cette activité soit maintenue. Ainsi, il a été demandé à la Maison des Initiatives et de l'Entrepreneuriat de proposer des projets dans le cadre d'une couveuse d'entreprises. Ce projet nécessite des lieux d'insertion afin que les personnes en insertion puissent mettre en œuvre leurs projets.

La proposition est donc de céder un ancien bus de transport scolaire afin de l'aménager en lieu de formation. La délibération propose donc une subvention permettant l'aménagement de ce bus. Une couveuse d'entreprises est un hébergement juridique qui permet d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches juridiques et financières, tout en conservant leurs indemnités de chômage. Ils seront accompagnés, pendant quatre mois renouvelables, afin de sécuriser leurs investissements et de valider leur projet. Ce bus serait un site original et accessible aux étudiants de la commune. Un travail avec les établissements de la commune est mené afin de trouver l'emplacement le plus pertinent.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Luc SIBRAC demande si le bus sera mobile ou sur cales.

- Madame Brigitte GUYONNAUD précise qu'il sera mobile, mais totalement réformé. Il ne servira plus au transport d'enfants. Il s'agira d'un « *food truck* » qui pourra changer de place si nécessaire.

- Madame le Maire souhaite mettre en avant cette initiative qui fait suite à l'Atelier de cuisine nomade. Il s'agit d'une question sociale, car ce projet est à la fois économique et d'insertion. Elle indique que ce « camion-restaurant » permet de recycler les anciens bus de transport scolaire de la commune qui ne sont plus aux normes pour le transport collectif. Il sera néanmoins mobile.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

**Affaire n°16-039 : SUBVENTIONS 2016 SUPÉRIEURES A 23 000 € - ASSOCIATIONS
OU ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

La liste des associations concernées est indiquée dans cette délibération qui concerne à la fois la signature des conventions annexées et la confirmation du montant de ces subventions.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Louis GARNIER s'enquiert de la situation financière du Club de football.

- Madame Isabelle MAILLÉ répond que le club se porte très bien en dépit des difficultés de remboursement de la dette étalée sur un minimum de dix ans. Toutefois, l'activité est en excédent sur la saison. Madame Liliane DELUC gère cette situation de main de maître. Elle la remercie d'avoir repris les rênes de ce club avec fermeté. Elle explique que les primes aux joueurs et aux entraîneurs ont cessé. Les filles jouent désormais avec les Girondins même si Madame DELUC s'occupe toujours des joueuses. La municipalité met son terrain à la disposition des Girondins. Elle se félicite d'ailleurs des victoires successives des Girondines.

- Monsieur Luc SIBRAC se réjouit de cette équipe. Néanmoins, il regrette que le nom Blanquefort ne soit pas associé à cette équipe, à l'instar de l'Union Bordeaux-Bègles. Il aurait aimé que soit conservé le nom « Girondins de Bordeaux-Blanquefort », au regard de la réputation grandissante du football féminin et de la souche blanquefortaise de l'équipe.

- Véronique FERREIRA précise qu'elle a demandé que le logo de la ville de Blanquefort soit floqué sur le maillot.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ et Michel BRET

Affaire n°16-040 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2016

Affaire n°16-041 : SUBVENTIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES – EXERCICE 2016

Madame MAILLÉ indique que ce vote annuel des subventions est destiné aux associations qui participent à la vie de la commune et rendent ainsi un service au plus grand nombre de Blanquefortais. La Ville met aussi à disposition de ces associations un certain nombre d'agents et de soutien logistique. Le montant global de ces subventions 2016 est maintenu.

Monsieur BRET précise que la liste des associations non sportives est annexée. Elle est non exhaustive et non représentative du dynamisme du secteur associatif de Blanquefort, car elle regroupe uniquement les associations aidées par la collectivité locale. La Ville prête également des locaux à certaines associations. En plus des aides au fonctionnement, la municipalité attribue des subventions pour des projets spécifiques. Cette liste est à peu près identique à celle de l'année dernière. Par exemple, l'Amicale Laïque de Blanquefort et l'association Asphyxie soutiennent l'accompagnement à la scolarité avec un projet sur les arts du cirque. Un spectacle se déroulera en juin prochain. L'ensemble vocal La Villanelle et le Pôle de Musique proposeront une création et un concert à l'église Saint-Martin. Enfin, en juin 2015, la Ville a également initié des assises sur la vie associative par le biais de rencontres avec le secteur associatif. La restitution finale de

ces travaux se déroulera en juin prochain.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Christian FACIONE précise qu'il votera les subventions aux associations. Il rappelle la baisse de 5 % des subventions aux associations en 2015. Il souligne que le maintien de cette baisse n'est pas un signe positif dans le contexte actuel. Il regrette l'absence de revalorisation pour retrouver le niveau de 2014 et questionne l'anticipation ou la facilité de cette mesure.

- Véronique FERREIRA prend note de cette dernière remarque.

- Monsieur Luc SIBRAC rappelle l'intervention poignante du Président du club d'aéromodélisme lors de l'Assemblée générale. Il partage l'opinion de Christian FACIONE concernant la revalorisation du montant des subventions, *a fortiori* pour certaines associations. Il demande des aides ponctuelles pour les associations en difficulté. Il s'enquiert de la situation actuelle du club d'aéromodélisme et des interventions de la Mairie.

- Madame le Maire explique que le club d'aéromodélisme est situé sur un terrain de Bordeaux Métropole, au nord de l'Écoparc, à proximité du lac des Padouens. En septembre dernier, un grand rassemblement de gens du voyage s'est déroulé et a soulevé des protestations collectives. Suite à l'intervention de la municipalité, des discussions sont engagées avec la Préfecture pour le remboursement des dégradations, notamment sur la piste, engendrées par la présence de milliers de personnes sur le site et sous la pluie. Elle rappelle que la municipalité soutient systématiquement les associations en difficulté. Par ailleurs, elle précise que l'anticipation n'est pas une facilité, mais au contraire une responsabilisation.

- Madame Aysel AZIK rappelle que le Président du club d'aéromodélisme a surtout remercié l'investissement de la municipalité et demandé un soutien moral auprès des autres associations.

- Monsieur Michel BRET indique que le Président du club d'aéromodélisme sera présent samedi pour la manifestation des modèles à Fontgravey.

- Monsieur Luc SIBRAC remarque que le Président du club d'aéromodélisme a surtout mentionné la nécessité d'une aide d'environ 10 000 euros. La manifestation de samedi prochain a pour objectif de trouver de l'argent, car ses problèmes sont avant tout financiers. Il indique que ses propos précédents n'avaient rien de critiques. Au contraire, il compatit et s'interroge sur les possibilités de soutien psychologique et financier au Président du club d'aéromodélisme qui semble très traumatisé.

- Madame le Maire précise que l'investissement des 10 000 euros concerne la rénovation de la piste. Elle rappelle que des discussions avec la Préfecture sont actuellement menées sur ce sujet. Elle souligne qu'il s'agit d'investissements pour l'association et non de trésorerie de fonctionnement.

Mise aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n°16-042 : CONVENTIONS ENTRE L'A'URBA ET LA VILLE DE BLANQUEFORT

Cette délibération a pour but de renouveler la convention-cadre et la convention annuelle 2016 liant la ville de Blanquefort à l'Agence de l'Urbanisme Bordeaux Métropole. Pour l'année 2016, la contribution de la Ville sera de 20 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et Madame le Maire ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Brigitte GUYONNAUD

Affaire n°16-043 : AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ADSI

Le 16 novembre 2015, une convention de partenariat a été signée avec l'Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion. L'avenant permet d'harmoniser le calendrier des versements de subventions avec le calendrier de vote du budget de la collectivité. Ce partenariat se matérialise par le bus garé sur le parking de la Poste. Il est co-animé par l'ADSI et le Groupement d'Insertion Logistique pour des recrutements. Ainsi, l'année dernière, plus de vingt personnes ont trouvé un emploi grâce à ce bus. De plus, mercredi 30 mars, dans cette salle du Conseil municipal, une vingtaine d'entreprises et d'établissements scolaires s'est réunie pour évoquer l'alternance. Cette réunion était co-animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, Pôle Emploi, l'ADSI et la Mission Locale. Le travail de l'ADSI sur le territoire de la commune est pertinent. Le PLI accompagne actuellement plus de 65 Blanquefortais dans le retour à l'emploi.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n°16-044 : BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL - PROJET VACHERIE

Dans le cadre du projet de la Vacherie, l'installation d'un éleveur nécessite l'établissement d'un bail rural environnemental afin de respecter la faune et la flore recensées sur les terrains de bord de Garonne. L'exploitant retenu pour ce projet est Monsieur Julien SARRES. La liste des terres (environ 35 hectares de terres louées), ainsi que la surface des bâtiments d'exploitation (fromagerie et habitation) sont annexées au document.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Madame Fabienne CASTAING s'enquiert d'un éventuel appel à candidatures déposé auprès de Pôle Emploi.

- Madame Isabelle MAILLÉ rappelle que ce projet agricole ne relève pas des compétences de Pôle Emploi. Néanmoins, un appel à candidatures a été ouvert auprès de la Chambre d'Agriculture. Une dizaine de candidats ont manifesté leur intérêt à ce projet.

- Madame Patricia DUREAU remarque que le berger retenu est le fils d'un éleveur du Médoc. Il sera le seul berger du Médoc. Elle se félicite donc de cette initiative. En 2011, en raison de la sécheresse, Monsieur Julien SARRES aurait dû vendre son troupeau et fermer son exploitation, soit cinq tonnes de fromages. Or, il a trouvé une solution dans l'estive, car le coût du foin est très important. Il partage ainsi une location de prairie en Vallée d'Aspe avec un autre éleveur en y mettant la moitié de son troupeau.

- Monsieur Luc SIBRAC félicite Madame DUREAU pour son implication dans ce projet. Néanmoins, il rappelle ses réserves sur ce projet dont il ne connaît pas précisément les détails budgétaires concernant la rénovation des bâtiments Vacherie et la construction de la maison d'habitation et des bâtiments agricoles. Le loyer semble être de 11 000 euros. Il s'enquiert de l'équilibre de ce budget pour rembourser ces investissements. Il s'inquiète du coût onéreux de ce projet pour la ville de Blanquefort. Il souhaite des précisions sur les obligations afférentes à la vocation pédagogique de ce berger comme cela avait été mentionné lors de la présentation du projet. Il déplore une hypothétique participation des écoles et des enseignants sur ce sujet.

- Madame Isabelle MAILLÉ précise qu'un bail rural ne peut pas mentionner réglementairement une vocation pédagogique à un chef d'entreprise. Une convention pourra être établie avec l'éleveur à ce sujet. Elle souligne qu'il est dans son intérêt de mener des animations pédagogiques qui lui assureront aussi une clientèle, d'autant plus qu'il souhaite faire connaître son métier. Elle rappelle qu'il mène déjà des actions pédagogiques de la crèche aux écoles d'ingénieurs.

- Monsieur Patrick BLANC se félicite que Monsieur Luc SIBRAC n'ait pas évoqué d'aliénation du patrimoine pour ce projet, car ce patrimoine est, au contraire, mis en valeur. Il ajoute que le

montant du bail rural a été étudié par la Chambre d'Agriculture. Le loyer de la maison équivaut au loyer moyen appliqué à un logement de même catégorie à Blanquefort.

- Madame Aysel AZIK considère que ce projet n'est pas uniquement un investissement économique pour la municipalité. En effet, elle souligne la dimension culturelle de ce lieu.

- Madame Mélanie BÉNARD rappelle que la Vacherie accueillera aussi l'AMAP de Blanquefort qui nourrit 140 familles de Blanquefort, le système d'échanges local, d'autres associations, des marchés de producteurs locaux. Ce projet permettra aussi le parrainage d'autres agriculteurs qui prendront exemple sur ce site innovant. Des collectivités locales s'inspireront également de cette initiative qui participe à la promotion de l'agriculture de proximité. De plus, dans le cadre de la politique de la Métropole en faveur de l'agriculture de proximité, elle cite le Président de la Métropole : « *À l'heure où nos producteurs souffrent de l'écrasement des prix que leur imposent les centrales d'achat, il importe que nous agissions en consommateurs responsables et encourageons l'économie locale et traditionnelle en nous inscrivant dans une logique de développement durable. Nos choix de consommateurs nous engagent en effet tout entier. Ils nous définissent en tant que citoyens et façonnent, jour après jour, la société dans laquelle nous vivons.* » Elle souhaite que la Vacherie montre l'exemple et soit un guide vers ce modèle de société où priment le lien social, la proximité et la qualité des relations humaines et de l'alimentation.

- Monsieur Luc SIBRAC souligne qu'il est un fervent défenseur de l'AMAP. Toutefois, il doute que l'exploitation accroisse l'AMAP. Il rappelle qu'il est de son droit de ne pas partager l'avis du Président de Bordeaux Métropole même s'il reconnaît la nécessité d'aider les agriculteurs. Il souligne qu'il convient de ne pas confondre le projet de Vacherie à Blanquefort et les problèmes des agriculteurs en France.

- Madame Véronique FERREIRA conclut en rappelant que la Chambre d'Agriculture a instauré des barèmes afin d'établir le loyer, en fonction des normes environnementales et de la superficie. Elle indique que cette aide aux agriculteurs est obligatoire. Elle évoque un chiffre de 650 000 euros d'investissements agricoles. Concernant la pédagogie, elle précise qu'une convention sera signée avec l'éleveur. Elle indique que cette pédagogie sera menée conjointement entre l'éleveur et les enseignants. De plus, des projets d'école pourront se greffer sur la Vacherie sans le recours à l'éleveur, à l'instar du projet culturel. Elle déplore et ne comprend pas l'opposition ferme au soutien d'une agriculture périurbaine de proximité et à la location du territoire communal à un agriculteur périurbain.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 5 contre (F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER).

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n°16-045 : DEMANDE DE SUBVENTION À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LA DERNIÈRE PHASE DU PROJET VACHERIE, MAISON DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE DU PARC DES JALLES

Affaire n°16-046 : DEMANDE DE SUBVENTION À BORDEAUX MÉTROPOLE – PROGRAMME D'ANIMATION VACHERIE 2016

Cette délibération concerne la dernière demande de subvention à la Métropole pour la dernière phase du projet Vacherie. Dans le cadre du programme de co-développement, le montant des demandes de subventions attribué est de 220 000 euros en 2014 et de 450 000 euros en 2015. La demande pour 2016 s'élève à 100 000 euros, soit 50 % pour Bordeaux Métropole et 50 % pour la commune.

De plus, à l'issue des travaux de la Vacherie, un programme d'animations mensuel (une par mois) sera mené, dont l'inauguration de la Vacherie dans le cadre du festival Nature le 10 septembre 2015, et un programme d'animations pédagogiques avec la conception d'une mallette pédagogique. Le montant total de cette demande de subvention est de 26 000 euros, dont 10 000 euros pris en charge par Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Monsieur Michel BRET indique qu'il a visité la Vacherie la semaine dernière. Il a été très agréablement surpris par la qualité des travaux effectués, tant sur l'échoppe que sur la Vacherie. Il souligne que la patine et l'histoire du lieu ont été respectées. Il ajoute que l'ouverture arrière de la Vacherie permet d'envisager de nouvelles utilisations de ce lieu dans le respect de son histoire. Il espère que ses collègues seront aussi agréablement surpris que lui lorsqu'ils visiteront ce lieu.

- Madame Brigitte GUYONNAUD précise que les aînés souhaitent aussi prendre possession de ce lieu, notamment lors de la Semaine bleue qui se déroule la première semaine d'octobre.

Mise aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à 28 voix pour, 5 contre (F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER).

RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE

Affaire n°16-047 : DEMANDE DE SUBVENTIONS À BORDEAUX MÉTROPOLE ET A L'AGENCE DE L'EAU POUR LE PLAN DE GESTION DU DOMAINE DE TANAÏS ET SUIVI CISTUDE D'EUROPE A MAJOLAN

Cette demande de subvention s'adresse à la Métropole et à l'Agence de l'Eau afin de continuer :

- le plan de gestion de Tanaïs (soit un coût de 4 334 euros pour la commune),

- la lutte contre le robinier faux acacia pour un montant de 5 000 euros,
- la mise en place d'une gestion spécifique des espaces prairiaux pour un montant de 8 000 euros.

La deuxième action concerne le suivi du déplacement de la cistude d'Europe à Majolan (périmètre Natura 2000). La cistude d'Europe est une espèce protégée dont les déplacements seront suivis par une équipe spécialisée pour un montant de 5 000 euros, soit un coût de 1 250 euros pour la commune. Ces actions s'inscrivent dans le contrat de développement avec Bordeaux Métropole. Le détail des demandes de subventions est annexé.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE

Affaire n°16-048 : DEMANDE DE SUBVENTION À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LES ACTIONS AGENDA 21 2016

Affaire n°16-049 : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

La Ville est labellisée Ruban du Développement Durable. Ce label a été renouvelé. L'Agenda 21 prévoit une collecte de déchets d'équipements électriques et électroniques qui s'effectuera du 14 au 29 mai 2016. La distribution gratuite de composteurs sera renouvelée et s'effectuera le samedi 14 mai 2016. Les deux animations d'une demi-journée chacune dans les centres de loisirs seront maintenues. Les sorties nature seront également de nouveau proposées, car elles rencontrent un certain succès. Ces opérations s'inscrivent dans le contrat de développement pour un montant de 1 900 euros pour la commune.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 16-050 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BLANQUEFORT ET LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

Madame CÉSARD-BRUNET précise que cette convention est établie entre la ville et le Comité des Œuvres Sociales.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Jacques PADIE

Affaire n° 16-051 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LA FAB

Lors de son Bureau du 9 juillet 2015, Bordeaux Métropole a souhaité confié à La Fab, dont le Président Directeur Général est Monsieur Jacques MANGON, Maire de Saint-Médard, les missions d'aménagement économique en complément de ses missions classiques d'aménagement urbain, notamment dans les zones d'aménagement concerté qui hébergent des îlots commerçants. Il est proposé de modifier l'article 2 objet du statut comme suit : « *La société a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction concourant au développement urbain et économique de la métropole bordelaise exclusivement pour le compte de ses actionnaires (les communes)* ». En conséquence, il est demandé d'approuver la modification de l'objet social des statuts de la SPL LA FAB et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel BRET

Affaire n° 16-052 : SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT DU COLLECTIF PACAP (Programme d'Actions Culturelles et Artistiques Partagées)

Cette délibération concerne le renouvellement d'une convention. L'objet de ce partenariat est de mutualiser les moyens de neuf structures dans six villes dont Blanquefort, et trois associations,

afin de co-construire des actions pour les proposer aux élèves de ces différentes écoles de musique. Cette année, ces écoles travailleront sur l'œuvre des Beatles. Un concert se déroulera au Carré à Saint-Médard le 21 mai.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 16-053 : BOURSE AUX PROJETS JEUNES

Depuis plusieurs années, la ville a initié cette opération « Bourse aux projets jeunes » afin de soutenir l'esprit d'entreprendre des jeunes Blanquefortais. Ce dispositif permet d'accompagner financièrement les jeunes de 13 à 25 ans, de façon individuelle ou collective, dans la mise en œuvre de leur projet hors scolaire ou hors dispositif droit commun et de toute activité économique. Les jeunes peuvent proposer des projets à caractère humanitaire, environnemental ou de solidarité. Le montant de la bourse est de 800 euros maximum pour 2016.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Madame Le MAIRE

Affaire n°16-054 : MUTUALISATION DES SERVICES AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE – CHOIX DES DOMAINES À L'ÉTUDE.

Suite au cycle 1 de mutualisation, une seconde phase est envisagée dont cette délibération définit les éventuels nouveaux domaines de compétences à mutualiser, notamment les services supports (affaires juridiques ou comptables). La liste proposée concerne l'ensemble des services supports ou des compléments. La délibération octroie l'autorisation de négocier avec Bordeaux Métropole sachant que le service rendu devra être au moins équivalent à celui existant.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 abstentions (V. CARPENTIER, F. CASTAING, L. SIBRAC, C. FACIONE, L. GARNIER et N. GAUTIER).

RAPPORTEURS : Sylvie CÉSARD -BRUNET et Michel BRET

Affaire n°16-055 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'EPCC LE CARRÉ – LES COLONNES SUITE À DÉMISSION

Affaire n°16-056 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'EPCC LE CARRÉ - LES COLONNES

Suite à la démission de Monsieur ALBENTOSA du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Madame Valérie CARPENTIER, suppléante, devient titulaire et Madame Fabienne CASTAING remplace Madame CARPENTIER en tant que suppléante.

Afin de compléter le collège des élus au Conseil d'administration du Carré – les Colonnes, la participation de représentants de l'ABC est proposée en raison de l'échéance des mandats précédents. La candidature de Monsieur François POUTHIER, Directeur de l'Institut Départemental d'Actions Culturelles (IDDAC) qui succéderait à Monsieur Joël BROUCH de l'Office Aquitain de Recherches Artistiques qui ne souhaite pas renouveler sa participation. Son mandat au Conseil du Carré – les Colonnes serait de trois ans.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD -BRUNET

Affaire n°16-057 : INDEMNITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES LIBÉRAUX DES COMMISSIONS ET JURYS DANS LE CADRE DES PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES PUBLICS.

Les membres du jury de la procédure de mise en concurrence des marchés publics exerçant des professions libérales, des métiers de l'urbanisme et des paysagistes doivent être rémunérés. La rémunération proposée est établie selon le barème du droit de l'urbanisme et en fonction du temps effectué dans le cadre de cette mission.

Madame le Maire précise que cette indemnité concerne uniquement les professionnels et non les autres membres du jury.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n°16-058 : RÉGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À L'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE

Cette délibération concerne le fonctionnement interne de la ville. Il est proposé un règlement intérieur plus précis afin de définir les règles d'utilisation des véhicules de service, assorties d'une convention de mise à disposition d'un même véhicule.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD -BRUNET

Affaire n° 16-059 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de créer, à compter du 11 avril :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet ;
- un poste de conseiller socio-éducatif à temps plein ;
- un poste d'agent administratif.

Il ne s'agit pas de création de postes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le 27 juin 2016 et lève la séance à 21 heures 12.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.